

2017-2372
2017-06-22

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	---	-----------

Fongicide Fortuna^{MT} Mancozèbe 80 WP MUC

SOLIDE

UN FONGICIDE À UTILISER POUR LA FABRICATION, LA COMPOSITION ET LE
RÉ-EMBALLAGE SEULEMENT

GUARANTIE:

MANCOZÈBE.....80%

(Manganèse..... 16%)

(Équivalent en Zinc..... 2%)

(Équivalent en éthylène-bisdithiocarbamate..... 62%)

n° D'HOMOLOGATION 31267 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : (0,5 - 25) kg

Agria S.A.
207 Bank St., Suite 412,
Ottawa, ON K2P 2N2
270-524-5633

Produit de la Bulgarie

Pour le cas d'urgence chimique : le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Peut provoquer une irritation au nez, à la gorge, aux yeux et à la peau. Ne pas respirer la poussière.

Se laver abondamment avec de l'eau et du savon après manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer l'eau en jetant les eaux usées de l'équipement.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis faire la respiration artificielle, préférentiellement bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est avalé, effectuer un lavage gastrique.

MODE D'EMPLOI

À être utilisé seulement pour la fabrication et la composition de produits homologués sous la *Loi sur le contrôle des produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Garder éloigné des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé ; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé après l'emploi. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 de hauteur. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu couvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

URGENCE TRANSPORT

États-Unis: **1-800-424-9300** CHEMTREC

Canada: **1-613-996-6666** CANUTEC